

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2016

Nombre de Conseillers	L'an deux mille seize
En exercice	15 le 05 juillet à 20 h 30
Présents	12 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants	12 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
	Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2016
	<u>Présents</u> : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Michel GELY, Éric SCHWARTZ, Patrice RUBAUD, Mmes Valérie CAULE, Gisèle GERMAIN, Véronique NOWACZYK (arrivée à 21 h 15), Annie PANEL, Suzanne PERREON,
	<u>Absentes excusées</u> : Jocelyne MARTHINET – Élyane THOMAS - Anne-Marie JEANDEMANGE
	<u>Secrétaire de séance</u> : Félix CORNET

## 1/ Approbation du compte rendu du conseil du 08 juin 2016

Le compte rendu du conseil du 08 juin est approuvé à l'unanimité des présents, soit 11 VOIX POUR (Véronique NOWACZYK n'a pas pris part au vote).

## 2/ Droit de préemption urbain

Vente Frechou-Hossine / Volatier.....	Parcelles AM 141, 339 et 342 « Le Charbonnier »	Montant : 147 000,00 €
Vente SCI de la Feuilletière / COR.....	Parcelle AK 207 « La Folletière » (389 m <sup>2</sup> à détacher)	Montant : 7 000,00 €
Vente SCI Grandtom / COR.....	Parcelle AK 0003 (La Folletière) (210 m <sup>2</sup> à détacher)	Montant : 2 800,00 €
Vente Châtelet / Commune de Lamure...	Parcelles AC 100, 265, 99, 264, 358 « Le Bourg »	Montant : 1,00 €
Vente SCI Nationale immobilier / SCI Charles Immobilier	Parcelle AL 282 « Les Arnauds »	Montant : 120 000,00 €
Vente SCI du Collier / Lor-Saw .....	Parcelle AC 111 « Le Bourg »	Montant : 37 000,00 €
Vente Depay / Pepaj .....	Parcelles AB 017, 302 « Quartier Neuf »	Montant : 62 500,00 €

↳ Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les biens susmentionnés.

## 3/ Devis divers

À la suite de la visite périodique de contrôle, à l'école, il a été observé l'absence d'une volée sur 2 escaliers d'issue de secours ; Un chiffrage a été réalisé par l'entreprise ASMT :

- ↳ Escalier Caillebotis galvanisé à chaud marche adaptée à la configuration de l'actuel escalier de secours pour une bonne intégration dans l'espace – montant du devis 2 330,00 € HT
- ↳ Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis.

## 4/ Point sur les travaux

Les travaux arrivent à leur terme. La reprise de possession des locaux est prévue les 11, 12 et 13 juillet 2016. Le secrétariat de mairie sera fermé au public le mercredi 13 juillet en raison de la migration informatique. Le mariage du jeudi 14 juillet pourra se dérouler dans la salle du conseil.

## 5/ Position de la commune sur la carrière

Monsieur le maire demande à Didier DAILLY de prendre la parole en tant que conseiller municipal délégué au développement durable.

Le département du Rhône achète des parcelles forestières dans le département depuis plus d'un siècle pour favoriser le développement forestier et la filière bois avec l'assentiment favorable des populations locales.

Le département a souhaité récemment vendre une forêt pour une exploitation de carrière. En effet, les besoins annuels de granulats, par habitant dans le département sont estimés à environ 5 tonnes. Les élus et administrés des communes concernées n'ont pas été consultés pour la réorientation de la politique forestière départementale et pour un changement



drastique de valorisation. Ils ne se sont jamais positionnés pour la réorientation des espaces forestiers en carrière. Le projet présente par ailleurs des interrogations, imprécisions et problématiques potentiels essentiellement :

- ✚ Au niveau de la santé des populations environnantes
- ✚ Au niveau des transports de granulats produits dans la vallée d'Azergues.

Par solidarité, il est proposé d'apporter un soutien aux communes de Chambost-Allières, Saint Just d'Avray et Chamelet qui se sont opposés au projet après débat contradictoire à Chambost Allières.

Monsieur le Maire reprend la parole. Il explique le procédé de l'exploitation : un tir de mine par semaine serait effectué, correspondance avec le tunnel par un système de viaduc pour l'acheminement en train-camion qui représenterait 70 % du trafic, 10 à 15 % des camions transiteraient entre Chambost-Allières et Villefranche ; le reste du trafic serait local. La main d'œuvre locale serait privilégiée.

Les électeurs de Chambost-Allières ont voté : 215 électeurs environ sur 500, environ 195 voix contre :

- ✚ Les problèmes de transport
- ✚ Une augmentation de la poussière
- ✚ Environ 50 camions jour par cadencement.

À savoir que le transport du granulat reste une problématique. En effet, plus la distance parcourue augmente et dépasse 40 km, plus le prix sera élevé.

Les conseils municipaux actuels des communes de Chambost Allières et Saint Just d'Avray n'ont pas voté contre à l'unanimité. À présent, la mairie de Lamure-sur-Azergues ne peut émettre qu'un avis compte tenu des éléments fournis à ce jour, sachant qu'il est difficile de se prononcer sur le projet actuel qui n'est pas suffisamment précis. Après un vote à mains levées, il en résulte :

- ✚ 8 VOIX CONTRE UN PROJET DE CARRIERE
- ✚ 1 VOIX POUR UN PROJET DE CARRIERE
- ✚ 2 ABSTENTIONS

## **6/ Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau (arrivée de V. Nowaczyk 21 h 15)**

Présentation du rapport par monsieur le Maire et pour approbation par le conseil municipal. Le service public d'eau potable dessert 5 226 habitants en 2015 et regroupe les communes de Chambost-Allières, Chamelet, Claveisolles, Lamure-sur-Azergues, Grandris, Saint-Nizier-d'Azergues. Pour mémoire, 5 231 habitants en 2014.

À partir de 2015, les ressources propres sont arrêtées. Il a été importé en 2014, 315 051 m<sup>3</sup> et en 2015, 337 272 m<sup>3</sup>. Cette augmentation est essentiellement enregistrée à cause de la sécheresse. Toutefois, l'on constate une forte augmentation en 2012 (379 262 m<sup>3</sup>) et 2013 où des fuites ont été relevées sur le réseau. Le nombre total d'abonnements est de 2 694 en 2015. Le nombre d'abonnés reste stable entre 2014 (2 676) et 2015 (2 694), soit une évolution 0.79 %.

Les volumes vendus sont de 196 838 m<sup>3</sup> alors que l'on importe 337 272 m<sup>3</sup>. Cette différence significative correspond aux fuites d'eau, les poteaux d'incendie et l'utilisation par les services techniques. Le linéaire du réseau hors branchement en 2015 est de 163 302 ml.

Le prix TTC au m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2016, s'élève à 4.201 € ; le prix de l'eau est le plus élevé du territoire. Les recettes de la collectivité subissent entre 2014 et 2015, une augmentation de 9.08 %. Cette variation s'explique par la sécheresse de 2015.

Par ailleurs, l'eau distribuée est soumise aux contrôles réglementaires ; il s'avère qu'elle est conforme tant sur un point bactériologique que physicochimique – pourcentage de conformité 100 %.

Le rendement du réseau de distribution : ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : 64.05 %.

Indice linéaire des pertes en réseau : ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : 2.02 m<sup>3</sup>/km/jour.

On constate une baisse de rendement liée aux fuites consécutives aux éventuelles casses. L'objectif de rendement étant de 64.05 % n'est pas atteint ; le syndicat l'a fixé à 70 %. Nous sommes sur un réseau de type rural.

Le syndicat a été contraint de contracter un emprunt pour des travaux de remplacement de canalisation. Aussi, de nombreux impayés sont recensés. Le taux est de 0.91 % en 2015 contre 0.44 % en 2014.

Les réclamations pour l'année 2015, ont été de 205 par l'exploitant.



La loi Brottes de 2013 a interdit les coupures d'eau en cas de factures impayées (article L115-3 du Code de l'action sociale et des familles). Selon cette loi applicable depuis la fin du mois de février 2014, les distributeurs ne peuvent pas couper l'arrivée d'eau dans un logement lorsqu'un client ne paye plus son abonnement.

Il resterait environ 5 branchements publics en plomb en 2015. Les travaux prévus sur la commune sont le remplacement de la canalisation chemin du Damné, et le chemin jusqu'au bout de la gendarmerie.

À présent, le maire demande que le conseil délibère.

## **Objet : Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau – Exercice 2015 RPQS**

(arrivée de Véronique Nowaczyk)  
(Délibération n° 2016-44)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des articles L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le SIE de la Haute Vallée d'Azergues, compétent en matière de gestion du service public de distribution d'eau potable dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2015. Ce rapport est soumis à l'assemblée communale conformément à l'article D.2224-2 du code précité.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- ↳ Après avoir pris connaissance du contenu du rapport qui lui est soumis,
- ↳ Après avoir entendu les délégués de la commune siégeant au comité syndical et en avoir délibéré,
- **DONNE** acte de la communication qui lui est faite du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau, établi par le président pour l'exercice 2015.

## **7/ Point financier**

Situation financière de la commune au 07 juin 2016

- Solde en cours fonctionnement  
Solde charges ..... 367 534,86 €  
Solde produits ..... - 386 006,08 €  
Solde en cours ..... - 18 471,22 €

Le solde négatif, au 04 juillet, se justifie par les charges du personnel ainsi que les cotisations trimestrielles qui ont été payées alors que les recettes n'ont pas encore été enregistrées.

- Solde en cours d'investissement  
Solde charges ..... 655 067,81 €  
Solde produits ..... - 297 851,29 €  
Solde en cours ..... 357 216,52 €

## **8/ Questions et informations diverses**

- a) Les classes en 5 organisent un bal à l'occasion des festivités du 14 juillet. Ce bal gratuit, se veut d'être en plein-air. Cependant, quelques réticences subsistent. C'est pourquoi, le président des classes en 5 sollicite les membres du conseil pour procéder à un vote à main levée sans délibération. En revanche, les conseillers municipaux de la classe en 5, ne prennent pas part au vote. Le nombre de votants est de 8. À l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent que le bal du 14 juillet organisé par les classes en 5 se déroule en plein-air. Il est demandé que les riverains soient informés des nuisances sonores que cela pourra entraîner. Un message sur le panneau lumineux précisera « bal en extérieur ».
- b) Dates à retenir :  
Samedi 09 juillet 2016 : cérémonie des pompiers à 09 h 15  
Rappel réunion de quartier le 05 septembre 2016  
Prochains conseils municipaux : 07/09 à 20 h 00 – 05/10 à 20 h 00  
Repas des membres du conseil le 08/10.
- c) Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour demander une subvention à la fédération française de football pour les travaux du terrain :



**Objet : Demande de subvention à la Fédération Française de Football**

(Délibération n° 2016-45)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal notre engagement pour la réfection du terrain de football de Lamure-sur-Azergues.

C'est pourquoi, il demande aux conseillers de solliciter la Fédération Française de Football pour l'obtention d'une subvention.

Il invite le conseil à délibérer.

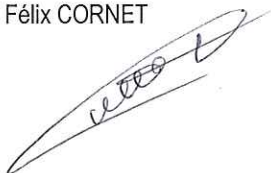
Le conseil municipal, à l'unanimité soit 12 VOIX POUR

- **SOLLICITE** la Fédération Française de Football pour obtenir une subvention dans le cadre des travaux de réfection du stade de football
- **AUTORISE** monsieur le maire ou l'adjoint délégué au sport à élaborer le dossier et à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

Séance levée à 22 h 10.

Le secrétaire de séance,

Félix CORNET



Le Maire,

Bernard ROSSIER

